



COMMUNE DE RENAGE

Vous trouverez dans les diapositives suivantes le rapport sur lequel les élus se sont appuyé lors du débat d'orientation budgétaire du Conseil Municipal du 07 juillet 2020.

1. INTRODUCTION

- ❖ La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.
- ❖ Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

1. INTRODUCTION

- ❖ Selon les termes de l'article L 2312-1 du Code général des collectivités locales, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette doit être présenté au conseil municipal dans un délai de deux mois précédent le vote du budget.
- ❖ Le débat d'orientation budgétaire (DOB) n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération précisant que ce débat a bien eu lieu. Lors de la présentation il doit s'appuyer sur un rapport (ROB).
- ❖ C'est l'occasion pour l'organe délibérant d'apprécier les marges de manœuvre et ouvrir une discussion sur les principales orientations budgétaires.

2. ELEMENTS DE CONTEXTE

2.1 Contexte national

Les prévisions de croissance du gouvernement qui étaient de 1.7% sont revues à la baisse pour 2019 elles sont en réalité à 1.4%.

La perspective pour 2020 est autour de 1.3%.

L'inflation serait elle moins forte qu'envisagée puisqu'elle serait de 1.2% en 2019 selon les dernières estimations gouvernementales contre une prévision à 1.4% en 2018 à la même période.

2.2 Contexte local

L'état baisse ses concours financiers aux collectivités locales depuis 10 ans :

- réforme de la TP
- instauration du FPIC
- baisse ou gel des dotations
- contribution du bloc communal au redressement des finances publiques
- réforme de la TH

Dans ce contexte, la contrainte sur les budgets locaux est accrue.

3. LES REGLES DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que :

-Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées le plus honnêtement possible, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice.

Autrement dit, pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est-à-dire avec un solde positif ou nul.

-Les budgets sont aussi tenus par un principe de sincérité, c'est à dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer artificiellement une recette ou de minorer une dépense afin d'équilibrer le budget.

-Le Préfet contrôlera en priorité les éléments suivants :

L'équilibre comptable entre les deux sections ;

Le financement obligatoire de l'emprunt par des ressources intrinsèques de la section d'investissement.

4. LES FINANCES DE LA COMMUNE

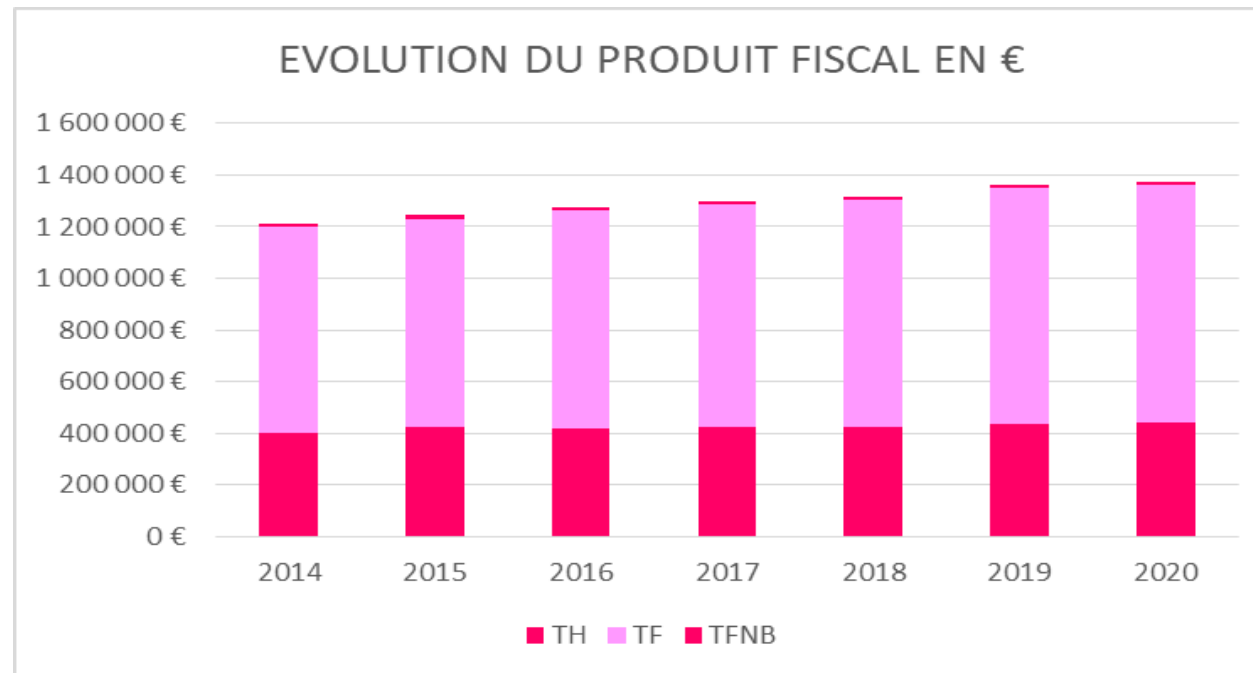
4.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Elles sont constituées des produits des services, de la fiscalité, des dotations et subventions et autres recettes diverses.

4.1.1 La fiscalité directe

La Commune a décidé de ne pas augmenter ses taux pour l'année 2020. L'augmentation des bases d'imposition cette année lui procure tout de même une hausse du produit fiscal. Pour 2020 le produit fiscal de la commune est estimé à 1 371 000€ soit une évolution de 0.61% par rapport au prévisionnel 2019.

4.1.1.1 L'évolution des recettes fiscales



4. LES FINANCES DE LA COMMUNE

4.1.1.2 Le Levier fiscal

Afin d'analyser les marges de manœuvre de la collectivité sur le plan fiscal, il s'agira tout d'abord d'évaluer la part des recettes fiscales modulables de la collectivité dans le total de ses recettes fiscales. L'objectif est ici de présenter la part de la fiscalité modulable de la collectivité dans ses produits fiscaux.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2014-2020 %
Taxes foncières et d'habitation	1 211 327 €	1 262 307 €	1 280 565 €	1 299 581 €	1 312 609 €	1 393 843 €	1 395 000 €	15.16%
Reversement EPCI	1 248 888 €	1 242 890 €	1 245 889 €	1 245 889 €	1 245 889 €	1 237 395 €	1 237 395 €	-0.92%
Autres ressources fiscales	92 113 €	94 917 €	99 968 €	108 590 €	122 266 €	130 023 €	115 500 €	25.39%
TOTAL IMPOTS ET TAXES	2 552 328 €	2 600 114 €	2 626 422 €	2 654 060 €	2 680 764 €	2 761 261 €	2 747 895 €	7.66%
Part des Impôts modulables		48.55%	48.76%	48.97%	48.96%	50.48%	50.77%	

La commune dispose d'une marge de manœuvre limitée car sa fiscalité est liée pour moitié aux ressources extérieures (Taxe Professionnelle Unique, Taxe sur l'électricité...) et pour l'autre moitié aux impôts locaux (Taxe foncière et d'habitation). Proportionnellement, sa part sur les revenus globaux progresse, mais cela est dû principalement à la baisse des ressources extérieures. A noter la nette augmentation des autres ressources fiscales, principalement les droits de mutation.

4. LES FINANCES DE LA COMMUNE

4.1.2 Les dotations

Les recettes en dotations et participations de la collectivité représentent 11.25% des recettes réelles en 2019.

La collectivité ne dispose d'aucune marge de manœuvre sur celles-ci.

4.1.2.1 La DGF

La DGF de la Collectivité est composée des éléments suivants :

- La dotation forfaitaire (DF)
- La dotation de solidarité rurale (DSR)
- La dotation nationale de péréquation (DNP)

EVOLUTION DE LA DF ENTRE 2012 ET 2020

DF perçue	Montant en €	Evolution en valeur €	Evolution en %
2012	450 026		
2013	439 034	-10 992	-2.44%
2014	401 969	-37 065	-8.44%
2015	322 269	-79 700	-19.83%
2016	243 493	-78 776	-24.44%
2017	193 394	-50 099	-20.58%
2018	180 217	-13 177	-6.81%
2019	166 233	-13 984	-7.76%
<i>Estimation 2020</i>	<i>155 000</i>	<i>-11 233</i>	<i>-6.76%</i>

Malgré les évolutions de la DSR et DNP, entre 2012 et 2019 la DGF dans sa totalité a subi une baisse de 52.39%, dû à la baisse importante de la DF.

4. LES FINANCES DE LA COMMUNE

4.1.2.2 Les autres dotations

Les autres dotations sont :

- La dotation d'intercommunalité
- Les dotations et subventions du département (péréquation de la TP, PMI et école de musique)
- Le FCTVA depuis 2016 (variable en fonction des dépenses réalisées sur l'année N-2 pour l'entretien des bâtiments et de la voirie)
- Les prestations de la CAF et de l'ASP pour les activités NAP et périscolaire
- Les dotations pour compensation des TH, TF ou TFNB.

Elles représentent 42.74% du total des dotations.

4.1.3 Les autres recettes

4.1.3.1 les produits des services

Elles constituent 6.92% des recettes réelles, ce sont essentiellement les recettes des services proposés aux usagers.

4.1.3.2 Les recettes diverses

Ce sont les loyers des biens immobiliers de la commune les versements de l'assurance des agents en maladie et les produits exceptionnels et financiers.

4. LES FINANCES DE LA COMMUNE

4.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles comprennent :

Les atténuations de produits

Les dépenses générales

Les dépenses du personnel

Les dépenses de gestion courante

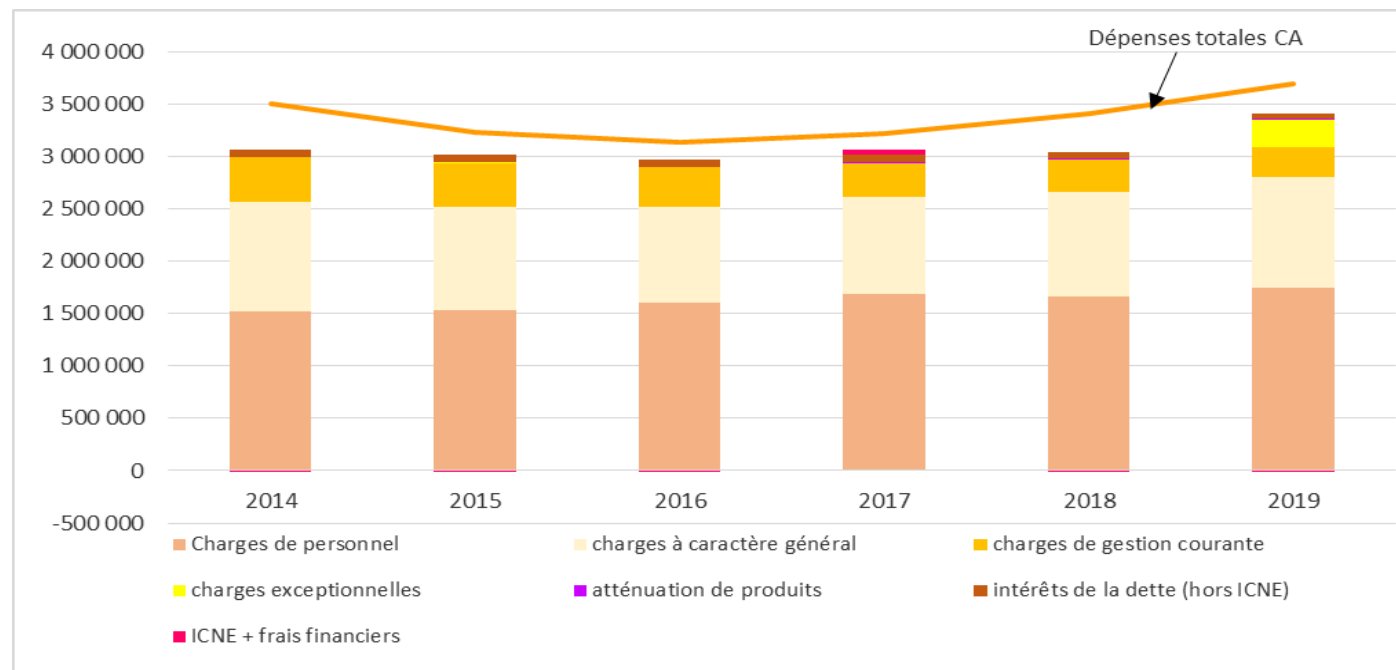
Les dépenses diverses (financières, exceptionnelles)

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES TOTALES EN € ENTRE 2014 ET 2019

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total dépenses réelles	3 062 952	3 018 066	2 967 307	3 068 392	3 023 061	3 411 770
charges à caractère général	1 043 263	984 574	916 046	928 976	1 005 109	1 056 388
charges de personnel	1 524 811	1 535 460	1 598 096	1 685 661	1 660 902	1 742 632
charges de gestion courante	420 050	414 850	386 054	317 794	302 986	295 699
charges exceptionnelles		9 876	134	2 288	2 889	256 874
atténuation de produits			885	10 537	8 297	9 185
intérêts de la dette (hors ICNE)	78 494	77 149	69 677	69 557	57 457	51 975
ICNE + frais financiers	-3 665	-3 842	-3 585	53 579	-14 580	-983

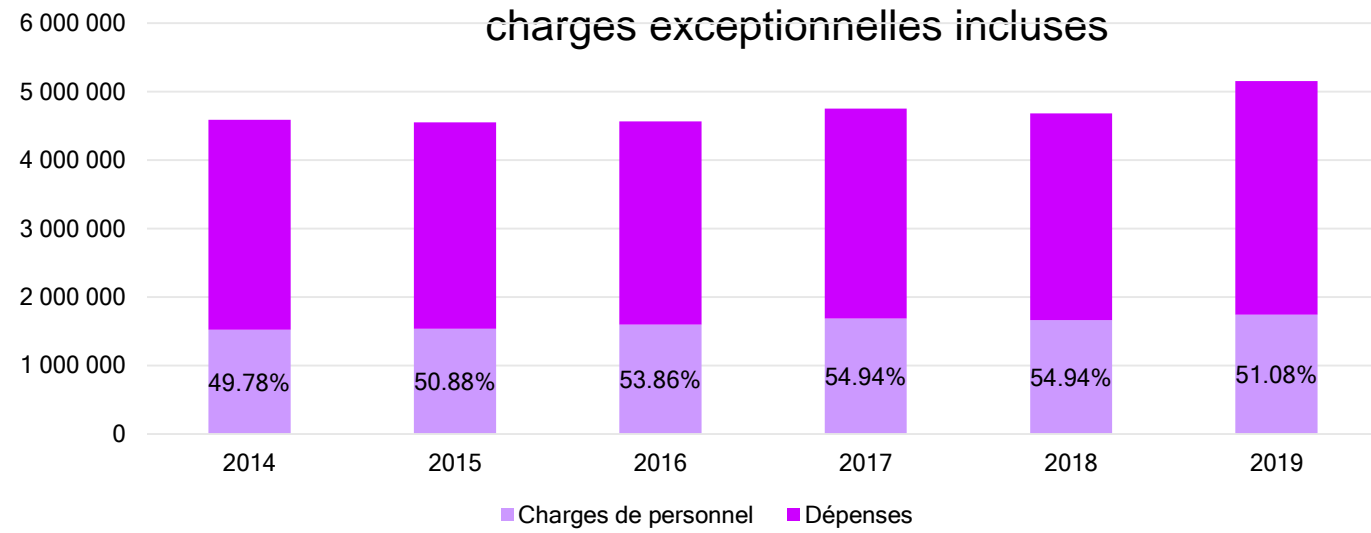
4. LES FINANCES DE LA COMMUNE

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES ET TOTALES DU CA DE 2014 A 2019



RAPPORT CHARGES DE PERSONNEL / DEPENSES REELLES TOTALES

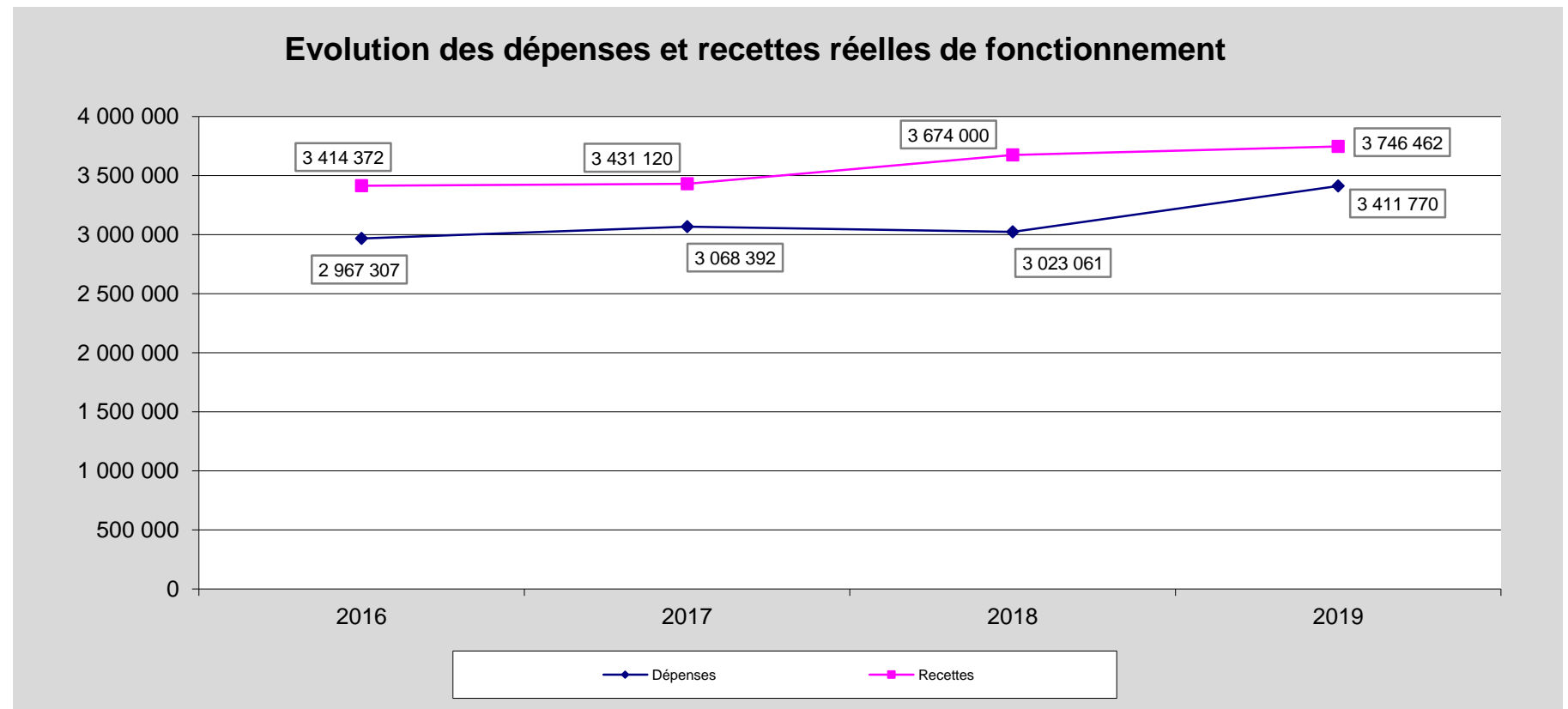
charges exceptionnelles incluses



4. LES FINANCES DE LA COMMUNE

Les dépenses réelles de fonctionnement de la commune entre 2014 et 2019, ont évolué de 11.38% mais la dépense réelle de fonctionnement moyenne par habitant est de 826€ contre 890€ pour les communes de la même strate sur la période de 2014 à 2018.

Bilan financier



4. LES FINANCES DE LA COMMUNE

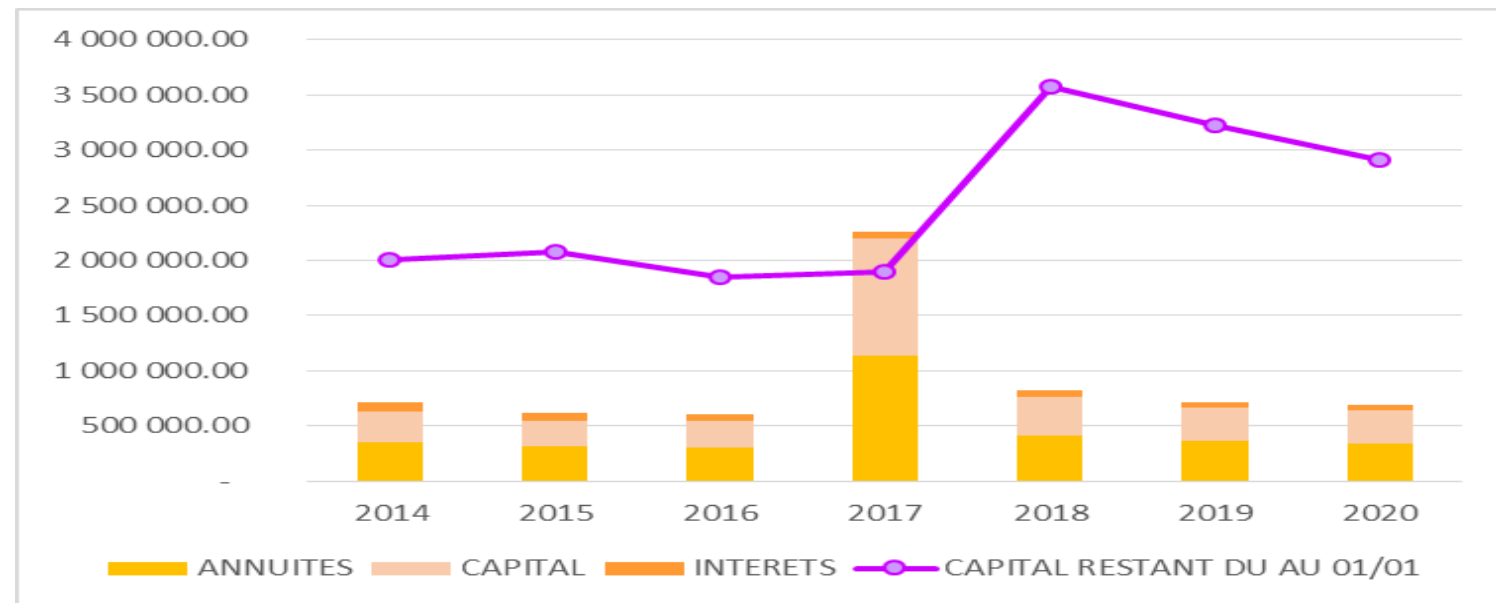
4.3 L'ENDETTEMENT

Les charges financières hors ICNE représentent 10.53% des DRF (dépenses réelles de fonctionnement) et 9.59% des RRF (recettes réelles de fonctionnement)

Entre 2018 et 2019 la charge financière a baissé de 12.46% hors ICNE (intérêts courus non échus)

4.3.1 Rétrospective

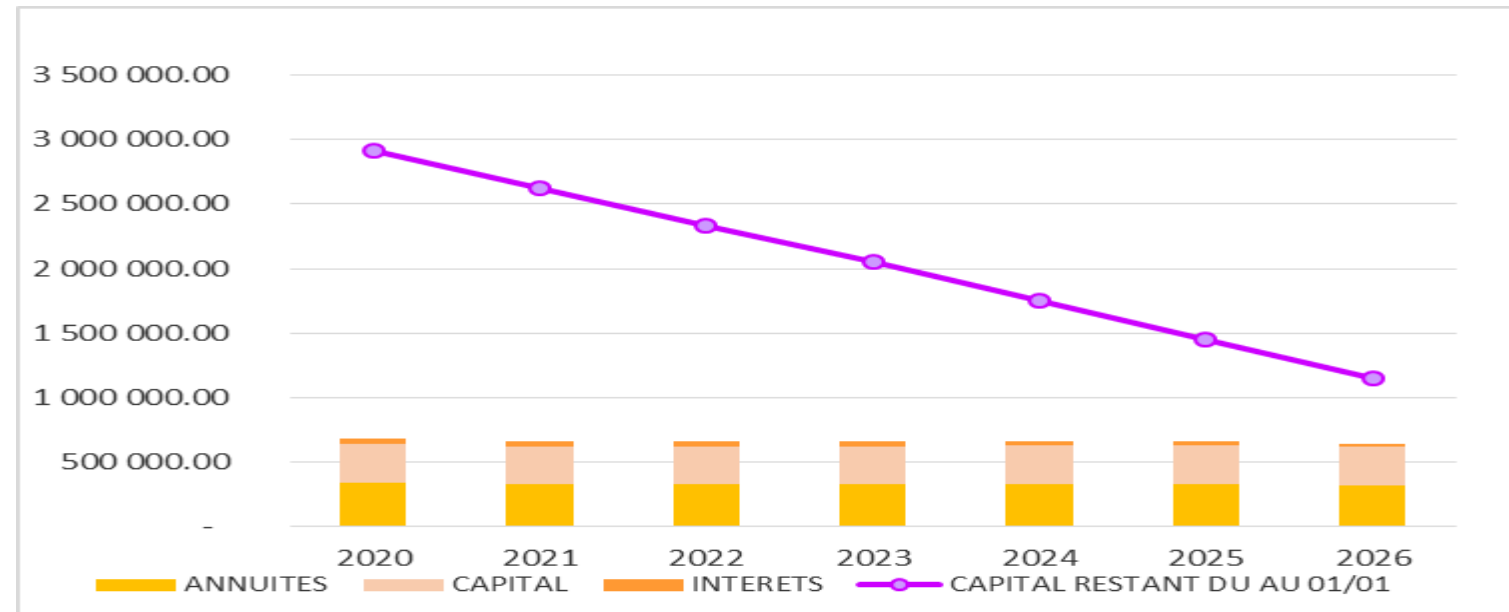
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CAPITAL RESTANT DU AU 01/01	2 002 683.04	2 076 340.82	1 843 658.31	1 899 106.94	3 577 262.46	3 224 219.62	2 916 852.22
INTERETS	78 494.20	77 149.23	69 676.95	69 557.47	57 457.23	51 975.27	47 896.26
CAPITAL	276 342.22	232 682.51	234 551.37	1 061 844.48	353 042.84	307 367.40	294 304.75
ANNUITES	354 836.42	309 831.74	304 228.32	1 131 401.95	410 500.07	359 342.67	342 201.01
CAPITAL EMPRUNTE DANS L'ANNEE	350 000.00		290 000.00	2 740 000.00			



4. LES FINANCES DE LA COMMUNE

4.3.2 Prospective

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
CAPITAL RESTANT DU AU 01/01	2 916 852.22	2 622 547.47	2 337 641.03	2 047 963.85	1 753 404.26	1 453 846.90	1 149 172.92
INTERETS	47 896.26	42 748.18	37 973.49	33 086.95	28 091.08	22 963.80	17 719.75
CAPITAL	294 304.75	284 906.44	289 677.18	294 559.59	299 557.36	304 673.98	301 327.46
ANNUITES	342 201.01	327 654.62	327 650.67	327 646.54	327 648.44	327 637.78	319 047.21
CAPITAL EMPRUNTE DANS L'ANNEE							



4.3.3 Répartition de la dette en 2020

	Quantité	CRD au 31/12/2019	%
Taux fixe	6	2 902 791.56€	99.52
Taux variable	1	14 060.66€	0.48

4. LES FINANCES DE LA COMMUNE

4.4 Epargne de la commune

4.4.1 L'épargne et la capacité de désendettement

FONCTIONNEMENT	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	PROSPECTIVE 2020
<u>Dépenses réelles</u>	2 901 215	2 945 255	2 980 183	3 360 778	3 088 779
charges à caractère général	916 046	928 976	1 005 109	1 056 388	1 079 524
charges de personnel	1 598 096	1 685 661	1 660 902	1 742 632	1 698 365
charges de gestion courante	386 054	317 794	302 986	295 699	301 613
charges exceptionnelles	134	2 288	2 889	256 874	
atténuation de produits	885	10 537	8 297	9 185	9 277
<u>Recettes réelles</u>	3 414 372	3 431 120	3 674 000	3 746 462	3 593 500
produits des services	242 825	273 936	258 612	259 286	264 472
impôts & taxes	2 626 422	2 654 060	2 680 764	2 761 262	2 780 588
dotations & participations	479 685	452 158	439 942	421 440	421 440
autres recettes de foncion.	65 440	50 966	294 683	304 474	127 000
Epargne de gestion	513 157	485 865	693 817	385 684	504 721
intérêts de la dette (hors ICNE)	69 677	69 557	57 457	51 975	50 000
ICNE + frais financiers	-3 585	53 579	-14 580	-983	-1000
<i>Total des dépenses réalisées au CA</i>	<i>2 967 307</i>	<i>3 068 392</i>	<i>3 023 061</i>	<i>3 411 770</i>	
Epargne brute	447 065	362 728	650 940	334 692	455 721
INVESTISSEMENT					
capital de la dette	234 551	382 924	353 043	307 367	300 000
Epargne nette	212 514	-20 196	297 897	27 325	155 721
<i>ratio (dép réelles+capital)/rec réelles</i>	<i>0.94</i>	<i>1.01</i>	<i>0.92</i>	<i>0.99</i>	<i>0.96</i>
ENCOURS DE DETTE au 31/12	1 899 107	3 577 262	3 224 220	2 916 852	2 622 547
Capacité de désendettement	4.25	9.86	4.95	8.72	5.75
Population DGF	3 701	3 665	3 613	3 613	3 613
Dette par habitant	513.13	976.06	892.39	807.32	725.86

4. LES FINANCES DE LA COMMUNE

4.4.2 Les chiffres 2018 et moyenne des strates des communes de 3500 à 5 000 habitants.

En € par habitants	Renage	Moyenne de la strate
Produits de fonctionnement	1009	1048
Impôts locaux	364	443
DGF	83	145
FCTVA	5	1
Produits des services	72	80
Charges de fonctionnement	927	911
Charges de personnel	445	442
Charges financières	12	63
Produits d'investissement	216	441
Dépenses d'équipement investissement	274	344

4. LES FINANCES DE LA COMMUNE

4.5 Synthèse de la prospective financière

1-Les prévisions de fonctionnement 2020

Les dépenses réelles devraient baisser de 6.29%

Les recettes réelles devraient baisser de 4.08%

2-Les prévisions d'investissement 2020-2021 des projets non exhaustifs :

-Réhabilitation thermique école élémentaire A Brochier

-Remplacement des luminaires quartier Vercors Dupas

-Mise aux normes du terrain de rugby.

-Première partie de la réhabilitation de la salle de musique bâtiment de l'ancienne caserne des pompiers

-Poursuite des études du projet Cœur de ville afin de regrouper les services publics au centre-bourg et créer de nouveaux espaces d'échanges.

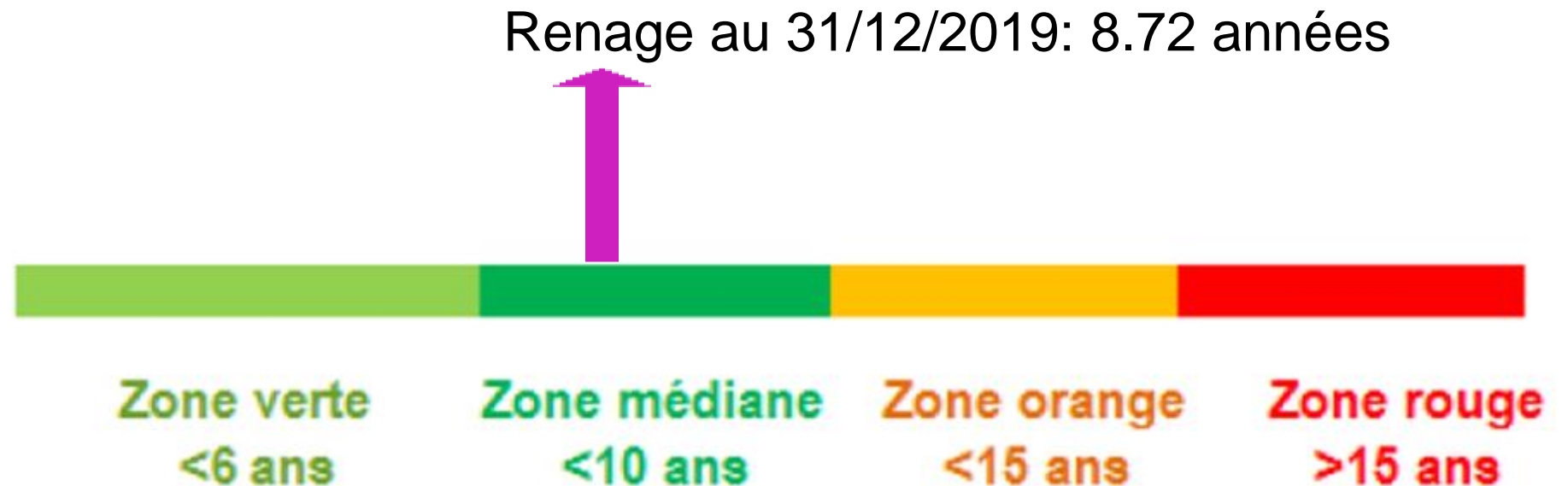
-Réhabilitation du bâtiment Faller

-Poursuite des travaux d'entretien des bâtiments et d'acquisition de matériels pour les salles, les écoles et les services.

4. LES FINANCES DE LA COMMUNE

3-L'endettement 2020

Maintenir la capacité de désendettement dans la « zone verte »



4-Le désendettement 2020

Notre capacité de désendettement au 31/12/2020 sera de 5.75 années sans nouvel emprunt.

5. LE BUDGET ANNEXE GENDARMERIE

LES DEPENSES :

Fonctionnement

- un crédit bail (dépense rigide) qui est pour le moment sur un taux variable
- l'entretien du bâtiment et des espaces verts, l'assurance.

Investissement

- Remise à neuf des équipements (chaudières, volets...)

LES RECETTES :

Fonctionnement

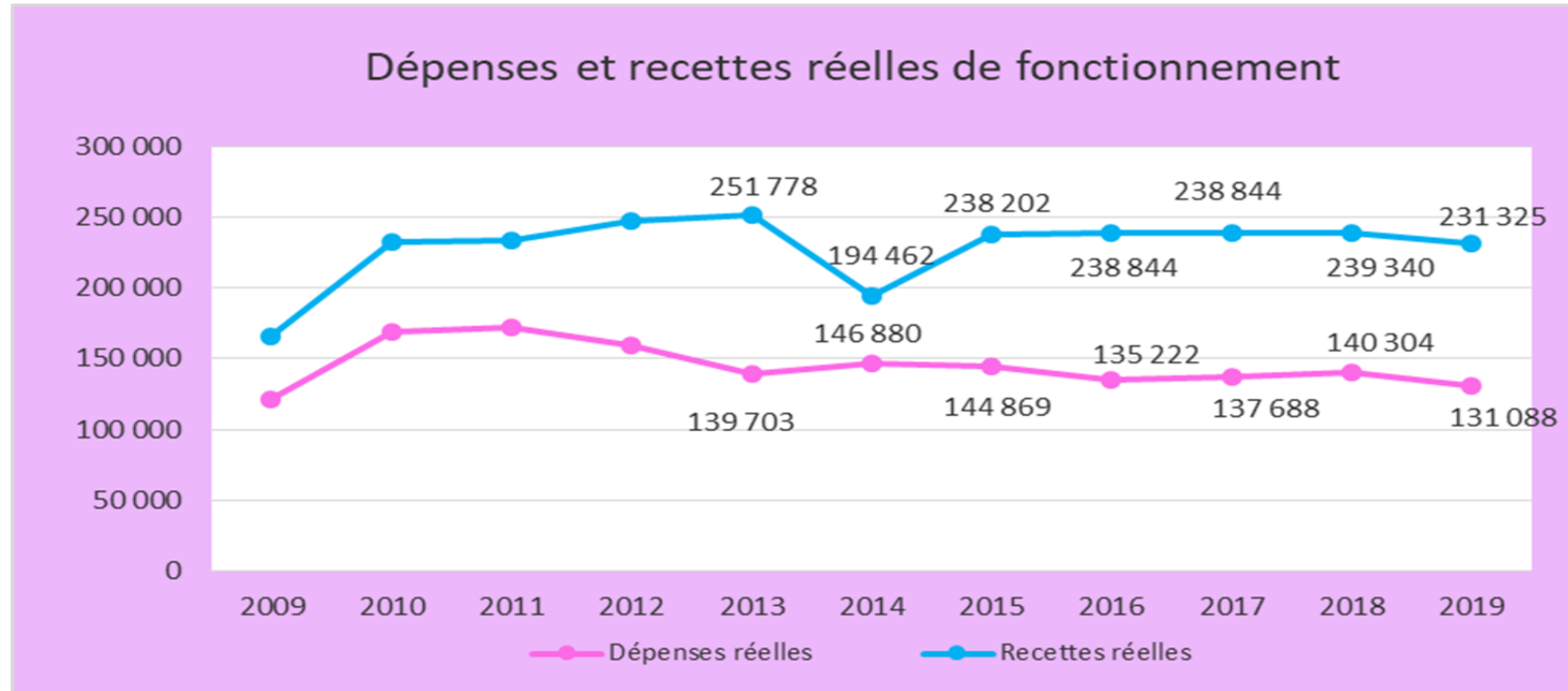
- le loyer des locaux
- le FCTVA.

Investissement

- le FCTVA

5. LE BUDGET ANNEXE GENDARMERIE

EVOLUTION DEPENSES RECETTES REELLES



Du fait du taux variable bas et des loyers constants ce budget dégage une épargne nette en moyenne de 85 615€ chaque année depuis sa création. En 2019 le budget n'a pas réalisé de provisions contrairement aux autres années depuis 2016. En 2020 une provision de 100 000€ est envisageable. Montant des provisions au 31/12/2019 : 670 000€